

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**CANTON DE SAINT VIT**

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT  
Du Registre de délibérations du Conseil Municipal  
Séance du mois de février**

L'an deux mille vingt le vingt-sept février à 20 h 30

**Date de convocation :**

20 février 2020

**Date d'affichage :**

02 mars 2020

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
25

**N° : 9**

**Objet de la délibération :**

Convention relative à  
l'attribution d'un fonds de  
concours de la commune  
à Grand Besançon  
Métropole dans le cadre  
des travaux de voirie

Résultat du vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

**Président :** Pascal ROUTHIER, Maire

**Secrétaires :** Anne BIHR, adjoint assistée de Christine DELGADO

**Etaient présents :** Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Dominique NICOLIN, Thierry COURTOIS, Anne BIHR, Daniel GIRARD, Jean-Louis MONTRICHARD, Jean-Pierre LAFORGE, Pascal HERRMANN, Oumar N'DIAYE, Alain OLIEL, Nathalie MULENET, Réjane SIZINE, Jean-Luc REMOND, Stéphane PRETRE.

**Procurations :** Chantal VAN AVERMAET à Anne BIHR  
Océane COURTOIS à Thierry COURTOIS  
Martine COMPANT à Pascal ROUTHIER  
Viviane GAUDEL à Jean-Louis MONTRICHARD

**Absents :** Catherine PISTOLET, Rose-Marie BAUD, Nadia DURAND, Matthieu SALGUES, Karine DUMETIER, Franck MAUREL

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 20 février 2020. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du transfert, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement à l'Agglomération du Grand Besançon, il est convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc, dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes versent un fonds de concours pour les opérations de :

- ✓ Travaux d'aménagements de la rue des Boucheries, rue du Moulin du Pré et parking de l'Eglise, réalisée dans le cadre d'opérations de voiries engagées fin 2018 par la commune et réalisés par GBM en 2019
- ✓ Travaux d'aménagement rue de la Faucine, dans le cadre du programme annuel de requalification et créations de voirie engagé par GBM en 2019
- ✓ Travaux d'aménagement rue du Frêne 1<sup>ère</sup> tranche et rue du Faubourg Briand réalisés dans le cadre du programme annuel complémentaire gros entretien renouvellement (GER) et de surqualité de voirie accordé par le secteur concerné en 2019.

Une convention ayant pour objet de déterminer les conditions d'attribution du fonds de concours destiné aux opérations ci-dessus a été jointe à la note de synthèse.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adoptent et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'attribution d'un fond de concours de la commune à GBM dans le cadre des travaux de voirie.

*Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0*

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-212505275-20200227-20200227-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

